

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/103

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Corine KOJCHEN à Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etait absent excusé :

Monsieur Michel SASPORTAS.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/103
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130436-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/103
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-Jmc130436-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

N°CT2021.5/103

OBJET : **Habitat** - Approbation du document cadre des orientations stratégiques du territoire relatives à l'attribution des logements sociaux.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 441 ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi « Ville », qui a introduit la nécessité d'une action multi-partenariale pour le peuplement des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi « ALUR », qui a introduit plus de transparence dans la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux, et a amorcé une réforme du système d'attribution ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, qui complète la réforme du système d'attribution des logements sociaux en articulant la nécessité d'accueillir davantage de ménages prioritaires au sein du parc social avec les enjeux d'équilibres territoriaux ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi « ELAN », qui rend la cotation de la demande de logement sociaux et la gestion en flux des contingents obligatoires pour les intercommunalités ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/124 du 6 juillet 2016 définissant le périmètre de la compétence « Politique de la ville » ;

VU la délibération du conseil de territoire n° CT2017.7/137 du 13 décembre 2017 relative à la création et à la composition de la conférence intercommunale du logement sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/103
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130436-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

VU l'arrêté préfectoral n°2018/1636 du 30 avril 2018 constituant la conférence intercommunale du logement de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 441 du code de la construction et de l'habitation, la politique d'attribution des logements sociaux doit favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale et ce notamment en facilitant l'accès au logement aux ménages dont les revenus sont les plus faibles ;

CONSIDERANT que cette politique d'attribution de logements sociaux à l'échelle intercommunale est dorénavant retranscrite dans un document cadre d'orientations stratégiques qui est défini par la conférence intercommunale du logement (CIL) ; que ce document cadre d'orientations est soumis à l'approbation du Préfet et de l'établissement public territorial ;

CONSIDERANT que ces orientations stratégiques font l'objet par la suite d'une convention intercommunale d'attribution (CIA), qui définit les engagements annuels d'attribution, quantifiés et territorialisés, de chaque bailleur social ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ;

CONSIDERANT que la CIL sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a été créée par arrêté préfectoral n°2018/1636 du 30 avril 2018 ; que les travaux menés depuis sa création ont conduit à l'adoption d'un document cadre d'orientations par l'assemblée plénière de la CIL du 9 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que ce document cadre prévoit les 5 orientations stratégiques suivantes :

- 1) Fluidifier la mobilité dans le parc social ;
- 2) Partager et mettre en cohérence les pratiques de chacun en matière d'attribution pour favoriser la mixité sociale et l'accès au logement social ;
- 3) Fluidifier le parcours de l'hébergement vers le logement ;
- 4) Développer une offre diversifiée du logement social adaptée aux besoins et qui tienne compte des spécificités locales ;
- 5) Tendre vers un rééquilibrage en redonnant de l'attractivité aux quartiers prioritaires ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/103
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211215-4mc130436-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 DECEMBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **APPROUVE** le document cadre des orientations stratégiques du territoire relatives à l'attribution des logements sociaux, ci-annexé, tel qu'adopté par la CIL.
UNIQUE :

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/21
Accusé réception le	27/12/21
Numéro de l'acte	CT2021.5/103
Identifiant téléransmission	094-200058006-20211215-lmc130436-DE-1-1